



Centre de Formation d'Apprentis Interpro28
Rue Charles Isidore Douin
CS 30819 - 28008 Chartres Cedex
Tél : 02 37 91 66 66
Email : info@cfainterpro-28.fr
Site internet : <https://www.cfainterpro28.com>
SIRET : 307 918 524 00017 / APE : 8559A



Taux de rémunération des apprentis (sur la base du SMIC au 1er juin 2026)

Année d'apprentissage	Âge de l'apprenti(e)			
	Jusqu'à 17 ans inclus	De 18 à 20 ans inclus	21 à 25 ans inclus	26 ans et plus
1re année	27 % (504,09 €)	43 % (802,82 €)	53 % (989,52 €)	100 % (1 867,02 €)
2e année	39 % (728,14 €)	51 % (952,18 €)	61 % (1 138,88 €)	
3e année	55 % (1 026,86 €)	67 % (1 250,90 €)	78 % (1 456,27 €)	

Au 1er juin 2026, le SMIC* horaire brut s'élève à 12,31 €, soit 1 867,02 € mensuel brut sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

*Les conventions ou accords collectifs de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées.